

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 octobre 2019
à 19 h à la mairie de FLAYAT**

Date de convocation : 10 octobre 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Bassin Scolaire de FLAYAT - ST-MERD s'est réuni le seize octobre deux mille dix-neuf à dix-neuf sous la présidence de MICHON M-Hélène.

PRESENTS : MH. MICHON - D. VEDRINE – S. DE MICHEL – J Y. HOUARD - G. ROCHE - A. DUTHEIL
suppléant de L. CHAMBRAGNE -

EXCUSES : L. Chambragne - M. VEYSSET - B. REUGE - P. MOUNAUD (suppléant) –

Assistait également à la réunion : G. FAUGERON

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal de la réunion du 19 juillet 2019

Motion contre le projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse

Convention relative au remboursement des factures de fonctionnement pour le service « école »

Garderie

Point sur arrêt maladie de l'adjoint technique

Point sur la rentrée scolaire

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2019

La présidente ouvre la séance. Le procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2019 est approuvé.

Motion contre le projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse .

Le projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse proposé par la Région Nouvelle Aquitaine est finalement repoussé à 2022/23. Ces propositions ne paraissent pas prendre en compte les réalités rurales de la Creuse, notamment la distance entre les villages et l'école... Il est proposé de voter cette motion : favorable à l'unanimité.

Convention relative au remboursement des factures de fonctionnement pour le service « école »

La Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE est issue de la fusion de 3 Communautés de Communes : Chenérailles, Auzances-Bellegarde et Haut Pays Marchois. La compétence « service Ecoles » a été étendue à l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2019 conformément à l'arrêté préfectoral n° 2018-12-28-003.

En conséquence, la Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE prend à sa charge les dépenses relatives à la consommation des fluides (eau, électricité) de l'école de Flayat ainsi que l'ensemble des factures payées par le syndicat intercommunal et afférentes au service « école ».

L'ensemble immobilier de l'école de Flayat :

- Possède des parties destinées aux services « école » et des parties qui continueront à être gérées par le syndicat intercommunal (Garderie, Cantine,...)

- A ce titre, cette convention a pour but de définir les modalités de remboursement de la Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE au Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion du bassin scolaire de Flayat pour l'ensemble des dépenses relatives au service « école ».

Madame la Présidente donne lecture de la convention et propose de valider cet engagement : favorable à l'unanimité.

Garderie

Le service garderie est gratuit depuis la rentrée 2018/2019. Les élus valident la continuité de la gratuité, sous réserve de l'évolution des effectifs.

Point sur la rentrée scolaire

La pré-rentrée scolaire 2019-2020 s'est déroulée avec l'arrivée du professeur des écoles Hervé SIMEON, nommé brigade à l'année. Les élèves étaient au nombre de huit le jour de la rentrée.

La Montagne et FR3 Limousin se sont proposés de faire l'écho de cette rentrée avec une classe unique à Flayat. C'était l'opportunité pour la Présidente, d'expliquer et de retracer les 10 dernières années du Bassin scolaire. La baisse de la natalité et la fuite de certains élèves dans les établissements privés ou publics à Giat sont les principales raisons de ce déficit d'enfants, cependant le développement de l'attractivité des communes est la seule posture qui permettra de remplir les classes.

Des changements organisationnels ont dû se faire, tout d'abord avec l'arrêt maladie de l'agent Marie-Paule Constanty au poste d'ATSEM et adjoint technique. L'arrêt de travail court jusqu'au 01 novembre prochain.

Christiane Charles s'occupe du temps motricité (1/2 heure le matin pour la maternelle) et apporte son aide au professeur pour certaines activités ainsi que le temps dédié à la cantine et au ménage.

Point sur arrêt maladie de l'adjoint technique

L'agent Marie Paule Constanty étant en arrêt maladie du 27 aout au 01 novembre 2019 et au vu d'une éventuelle prolongation, il faut réfléchir au remplacement de l'agent. Actuellement la loi ne précise pas le temps de présence obligatoire d'un ATSEM auprès des enseignants des écoles maternelles. Considérant l'évolution d'effectif sur les niveaux de maternelle depuis la rentrée, les membres du comité syndical valident le remplacement de l'agent titulaire par un contrat à durée déterminée, le nombre d'heures sera à définir avec le professeur et Christiane Charles en fonction des besoins.

Questions diverses

- Nouvelles inscriptions : un enfant inscrit le 26 septembre et 2 enfants dont l'inscription est prévue pour la rentrée du 04 novembre prochain. L'effectif atteindrait 11 élèves.
- Demande de stage : une jeune fille inscrite à la mission locale effectuera un stage à la cantine du 04 au 15 novembre 2019. Une convention sera signée.
- Fête de Noël : Comme chaque année le sapin de Noël sera installé pour recevoir le Père Noël. Un repas festif sera préparé par Christiane Charles. Un spectacle pour les enfants et les parents pourrait être organisé, une recherche est en cours.

Levée de séance à 21 heures.

La Présidente,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
du BASSIN SCOLAIRE
de FLAYAT**

Les délégués du
Comité Syndical.
